



## Consultez nos protocoles

---

### [Circulaire ADEPS sur la pratique des activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles \(en vigueur à partir du 8 mars 2021\)](#)

#### REGLES GENERALES

Le port du masque est obligatoire en dehors de la pratique sportive (sauf pour les moins de 12 ans). Dans le cadre d'un entraînement, **l'entraîneur doit donc obligatoirement porter le masque.**

#### **RAPPEL : 6 règles d'or à appliquer :**

- Respectez les règles d'hygiène (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- Privilégiez les activités en plein air. En cas d'impossibilité, aérez les locaux ;
- Pensez aux personnes des groupes à risques ;
- Gardez une distance d'1m50 avec les autres personnes. Les personnes habitant sous le même toit et les enfants de moins de 12 ans entre eux peuvent avoir un contact dit « rapproché » ;
- Contacts rapprochés : chaque membre d'une famille a le droit d'avoir un contact rapproché. Les familles ne peuvent inviter chez elles qu'un seul contact rapproché à la fois. Un contact rapproché est un contact avec une personne à moins d'1m50 sans masque pendant 15 minutes ;
- Rencontre en extérieur : maximum 10 personnes, en respectant les distances et le port du masque.

#### **Règles complémentaires :**

- Toutes les infrastructures INDOOR sont fermées sauf dispositions prévues dans le protocole ADEPS sur la pratique des activités physique et sportives.
- **Couvre-feu** en Wallonie est fixé entre minuit et 5h du matin et en Région bruxelloise entre 22h et 6h du matin ;
- Buvettes et cafétérias **fermées** ;
- **Port du masque obligatoire** en dehors de l'activité sportive ;
- Les clubs et structures sportives déterminent **une équipe de référents COVID** chargée de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et d'informer les usagers (sportifs, spectateurs,...) à leur respect ;
- Les compétitions amateurs **sont suspendues** ;
- **Les entraînements et compétitions professionnelles** se déroulent à huis clos.

#### **LIENS UTILES :**

- [Circulaire sur la pratique des activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles](#)
- [Résumé des soutiens mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Wallonie, en Région bruxelloise, au niveau fédéral et au niveau local](#)
- [Site du gouverneur de la Province de Luxembourg](#)
- [Site du gouverneur de la Province de Liège](#)
- [Site du gouverneur de la Province de Namur](#)
- [Site du gouverneur de la Province du Brabant Wallon](#)